Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260512-CM2026_043-DE

Conseil municipal du jeudi 30 avril 2026

DÉLIBERATION

CM 2026-043 Affectation du résultat 2025 – Budget principal

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril, à 19 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Sylvie DANIEL, 1re adjointe ; Olivier YVEN, 2e adjoint ; Marion FAIVRE, 3e adjointe ; Gilbert QUENTEL, 4e adjoint ; Isabelle NEDELEC, 5e adjointe ; Mickaël PLUSQUELLEC, 6e adjoint ; Bénédicte ROLLET, 7e adjointe ; David THOMAS, 8e adjoint.

Mmes et MM. Serge GUENNEGUES ; Claudie FERELLOC ; Nathalie PONCEL ; Luc MOUSTER ; Loïc FORGEAIS ; Stéphanie BLANCHARD ; Laurent KERANGUEVEN ; Dorothée GUILLOU ; Marion BALLANGER ; Timothé PAPIN ; Gwénaël KERJEAN ; Patrick COADOU ; Adeline SEYLER ; Aurore COURTES ; Bernard BOLLORE ; Véronique GUITTARD ; Anne-Sophie MORVAN ; Arthur LASNE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services ; François LEROY, Directeur Général Adjoint ; Tayeb-Alexandre S'HIEH, Conseiller aux décideurs locaux pour Brest métropole ;

ABSENTS EXCUSÉS :
Jean-Jacques CADALEN, qui a donné procuration de vote à Gilbert QUENTEL
Emmanuelle LIBERT qui a donné procuration de vote à Olivier YVEN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudie FERELLOC

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 21 avril 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice..... 29
Présents..... 27
Votants..... 29

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260512-CM2026_043-DE

CM 2026-043 Affectation du résultat 2025 – Budget principal

Monsieur Olivier YVEN donne lecture de la délibération :

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que la comptabilité M57 prévoit que l'assemblée, après avoir approuvé le Compte Financier Unique, délibère sur l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent.

Les résultats de l'exercice 2025 du budget principal sont les suivants :

➔ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

- Résultat de l'exercice : excédent de…….. ***1 146 397,09 €***
- Résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent de……. /
  (Ligne 002 du C.A.)
- **Résultat de clôture 2025 à affecter : excédent de** ……. ***1 146 397,09 €***

➔ **Solde d'exécution de la section d'investissement :**

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice : déficit de …… - 1 208 376,91 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent de …….. 235 188,94 €
  (Ligne 001 du C.A.)
- ***Résultat comptable cumulé : déficit de*** ……. ***- 973 187,97 €***

➔ **Solde des restes à réaliser :**

- Dépenses d'investissement (restes à réaliser) …… 423 754,24 €
- Recettes d'investissement (restes à réaliser) …….. 28 531,00 €
- ***Solde des restes à réaliser : déficit de*** ……. ***- 395 223,24 €***

➔ **Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2025 :**

- *Résultat comptable cumulé : déficit de* …….. *- 973 187,97 €*
- *Solde des restes à réaliser : déficit de* …….. *- 395 223,24 €*
- **Besoin de financement total : ……. 1 368 411,21 €**

La comptabilité M57 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement net de la section d'investissement.

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du jeudi 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour *(Guilers dynamique)****, 4 voix contre*** *(Ensemble pour Guilers)* ***et 4 abstentions*** *(Pour Guilers, une énergie nouvelle)****, décide :***

- ***d'affecter l'intégralité du résultat de la section de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement :***
  - ***Crédit du compte 1068 sur le Budget primitif 2026…… 1 146 397,09 €***

En accord avec le service de gestion comptable dont dépend la commune, seront rajoutés à ce résultat 0,10 € issus du résultat de clôture du budget du lotissement Coat Bian, constaté par délibération

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260512-CM2026_043-DE

n°2025-023 du 27 mars 2025 (approbation du CFU 2024 du budget annexe « Lotissement Coat Bian »). Ces 10 cts résultent d'arrondis de TVA. Le conseil municipal est appelé à autoriser le reversement de ces 10 centimes d'euros au budget principal de la commune.

La somme de 1 146 397,19 € sera donc portée au crédit du compte 1068 sur le budget primitif 2026.

Enfin, il est précisé que le déficit d'investissement de 973 187,97 € constaté au CFU 2025 fera l'objet d'un report en dépenses d'investissement au budget primitif 2026, à la ligne 001.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,
Matthieu SEITE



La secrétaire de séance,
Claudie FERELLOC

